

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2007

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
(Deuxième lecture) - (n° 3567)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. Houillon, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 19

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot :

« prévu » ,

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.